

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE DRUMMOND
MUNICIPALITÉ DE SAINT-GUILLAUME**

SÉANCE ORDINAIRE DU 8 SEPTEMBRE 2020

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Guillaume tenue conformément aux dispositions du Code municipal de cette province et à ses amendements. Séance tenue le **mardi 8 septembre 2020 à 19 h 30**.

Monsieur le maire, M. Robert Julien, préside cette séance et les conseillers suivants sont présents :

Siège n° 1 : Mme Francine Julien Siège n° 2 : M. Christian Lemay
Siège n° 3 : Mme Dominique Laforce Siège n° 4 : M. Claude Lapolice
Siège n° 5 : M. Jocelyn Chamberland Siège n° 6 : M. Luc Chapdelaine
Absences motivées :

Sont également présents : 6 citoyens
Mme Diane Martineau, directrice générale et secrétaire-trésorière.

OUVERTURE DE LA SEANCE

Le maire, M. Robert Julien, constate le quorum à 19 h 30 et déclare la séance ouverte.

151-09-2020 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

SUR PROPOSITION de Mme Francine Julien, il est unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Les varia demeurent ouverts.



ORDRE DU JOUR
SÉANCE DU 8 SEPTEMBRE 2020

- 1 ADMINISTRATION**
 - 1.1 Adoption du PV du 3 août 2020 ;
 - 1.2 Liste des comptes payés et à payer août 2020-septembre 2020 ;
 - 1.3 Dépôt des états financiers 2019 ;
 - 1.4 Dépôt rapport du maire 2019 ;
 - 1.5 Résolution approbation dépenses supplémentaires de l'OHD ;
 - 1.6 Résolution mise à niveau panneau lumineux ;
 - 1.7 Dépôt liste des contrats de plus de 2 000 \$ conclus avec même contractant, supérieure à 25 000 \$;
 - 1.8 Résolution projet remplacement luminaires de rue : Énergère ;
 - 1.9 Résolution appel d'offres vérificateur externe pour 2020-2021 et 2022 ;
 - 1.20 Résolution modification taux d'intérêt sur les comptes de taxes.

- 2 SÉCURITÉ INCENDIE – SÉCURITÉ CIVILE**
 - 2.1 Résolution modification camion incendie ;

3 PREMIERS RÉPONDANTS

3.1 AUCUN POINT

4 VOIRIE

4.1 Résolution achat d'abrasif pour hiver 2020-2021 ;

4.2 Résolution paiement facture EXP travaux de plan et devis ;

4.3 Résolution lettrage camion de voirie Sierra 2020 ;

4.4 Résolution achat lumières pour camion Sierra 2020 ;

4.5 Résolution achat toile de boîte de camion Sierra 2020.

5 HYGIÈNE DU MILIEU

5.1 Résolution étalonnage des débitmètres : selon la réglementation ;

5.2 Résolution formation gestion des eaux pluviales ;

5.3 Résolution lettre d'intention projet d'agrandissement Agrilait.

6 URBANISME, ZONAGE ET DÉVELOPPEMENT

6.1 Résolution adhésion au programme d'aide à la restauration patrimoniale ;

7 LOISIRS ET CULTURE

7.1 Résolution demande d'utilisation de la salle municipale pour cours de Yoga ;

7.2 Résolution demande d'utilisation de la salle municipale pour cours de Zumba ;

7.3 Résolution droit de passage Moto club Drummond ;

7.4 Lettre d'appui au projet du CRSG : terrains de volley-ball et baseball et espace communautaire

7.5 ~~Résolution dépenses CRSG : patinoire et volley-ball ;~~ REPORTÉ

7.6 Résolution demande de financement Âge d'or.

8 VARIA ET CORRESPONDANCE

8.1 AUCUN POINT

9 PÉRIODE À L'ASSISTANCE

9.1

10 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

ADOPTÉE

Procès-verbal du Conseil de la
Municipalité de Saint-Guillaume

ADMINISTRATION

152-09-2020 1.1 ADOPTION DU PROCES-VERBAL – SÉANCE ORDINAIRE DU 3 AOÛT 2020

SUR PROPOSITION de M. Claude Lapolice appuyée par M. Jocelyn Chamberland, il est unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 août 2020.

ADOPTÉE

153-09-2020 1.2 ADOPTION DES COMPTES PAYÉS (AOÛT) ET À PAYER (SEPTEMBRE 2020)

CONSIDÉRANT QUE le conseil prend acte de la liste des comptes payés en vertu des dépenses incompressibles, de la délégation d'autoriser des dépenses de la directrice générale et secrétaire-trésorière et des autorisations de paiement de comptes en regard des décisions prises dans le cadre de la séance ordinaire du 8 septembre 2020 ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil prend en compte la liste des comptes à payer faite conformément aux engagements de crédits pris en vertu de la résolution portant le numéro 005-01-2020 et aux dépenses autorisées en vertu de la délégation de la directrice générale et secrétaire-trésorière ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Dominique Laforce, appuyée par M. Luc Chapdelaine, et résolu unanimement d'approuver le paiement des comptes tels que présentés :

Total investissements :	0 \$
Total incompressibles :	29 874,99 \$
Total des salaires :	26 797,10 \$
Total à payer :	<u>107 490,29 \$</u>
Grand total des déboursés :	164 162,38 \$

ADOPTÉE

1.3 DÉPOT DES ÉTATS FINANCIERS 2019

Dépôt des états financiers 2019 de la Municipalité, tel que prescrit par le Code municipal (article 176.1).

1.4 DÉPOT DU RAPPORT DU MAIRE 2019

Dépôt du rapport du maire, tel que prescrit par le Code municipal (article 176.2.2).

154-09-2020 1.5 RÉSOLUTION APPROBATION DÉPENSES SUPPLÉMENTAIRES OHD

CONSIDÉRANT QUE l'OH Drummond a dû assumer des dépenses hors de son contrôle en lien avec la COVID-19 ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit rembourser 10 % des dépenses de l'OHD pour la gestion des immeubles de Saint-Guillaume ;

SUR PROPOSITION de M. Claude Lapolice appuyée par Mme Francine Julien, il est unanimement résolu d'approuver la dépense supplémentaire estimée de 47 156 \$ pour assumer les frais en lien avec la COVID-19 pour l'entretien des immeubles situé à Saint-Guillaume et que la part de la Municipalité soit de 10 % du montant, ce qui représente un montant estimé de 4 715 \$.

ADOPTÉE

155-09-2020 1.6 RÉSOLUTION MISE A NIVEAU PANNEAU LUMINEUX

Procès-verbal du Conseil de la
Municipalité de Saint-Guillaume

CONSIDÉRANT QUE le logiciel présentement utilisé pour communiquer avec le panneau lumineux fonctionne avec Windows 7 et que celui-ci n'est plus supporté par Microsoft ;

CONSIDÉRANT QUE l'utilisation d'un logiciel non supporté n'est pas sécuritaire au regard des virus et cyberattaques ;

CONSIDÉRANT QUE Lumicom, notre gestionnaire actuel du panneau lumineux, nous propose une solution pour pallier ce problème ;

SUR PROPOSITION de Mme Dominique Laforce appuyée par M. Luc Chapdelaine, il est unanimement résolu d'approuver la mise à niveau du panneau lumineux au coût de 1 750 \$ plus taxes, l'achat d'équipement et la formation pour le nouveau logiciel et que ce prix inclut le support au logiciel pour une période de deux ans.

ADOPTÉE

1.7 DÉPOT DE LA LISTE DES CONTRATS DE PLUS DE 2 000 \$ CONCLUS AVEC UN MEME CONTRACTANT, SUPERIEURE A 25 000 \$ (ARTICLE 964.1 DU CODE MUNICIPAL DU QUEBEC) AU 31 DECEMBRE 2019

Le contrat de construction						
Objet	Mode de passation	Prix du contrat si plus de 100 000\$	Nom de la personne à qui le contrat a été accordé	Prix du contrat	Option de renouvellement	Total de la dépense réelle
Réfection rue des Sorel	Appel d'offres public	533 202,80 \$	Danis construction		Non	542 530,06 \$
Vidange des installations septiques	Appel d'offres public	38 191 \$	Enviro-5		Oui/ 2019 à 2022	38 191 \$
Déneigement	Appel d'offres public	104 098 \$	Transport Daniel Plamondon	104 098 \$	Oui /2021	116 320 \$
Travaux divers		12 222 \$				
Excavation	Gré à gré	63 300 \$	Excavation Sylvain Plante		Non	63 300 \$

Le contrat d'approvisionnement						
Objet	Mode de passation	Prix du contrat si plus de 100 000 \$	Nom de la personne à qui le contrat a été accordé	Prix du contrat	Option de renouvellement	Total de la dépense réelle
AUCUN						

Le contrat de service						
Objet	Mode de passation	Prix du contrat si plus de 100 000 \$	Nom de la personne à qui le contrat a été accordé	Prix du contrat	Option de renouvellement	Total de la dépense réelle
Émission des permis	Gré à gré		Gestim	40 560 \$	Annuellement	29 106 \$
Pavage	Sur invitation		Smith asphalte	93 333 \$		93 333 \$

Le contrat services professionnels à exercice exclusif						
Objet	Mode de passation	Prix du contrat si plus de 100 000 \$	Nom de la personne à qui le contrat a été accordé	Prix du contrat	Option de renouvellement	Total de la dépense réelle
AUCUN						

2020-09-02

156-09-2020 1.8 RÉSOLUTION PROJET DE REMPLACEMENT DE LUMINAIRES DE RUE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a adhéré à l'étude pour le remplacement des luminaires de rue proposée par Énergère solutions éconergétiques par la résolution 085-05-2019 ;

Procès-verbal du Conseil de la
Municipalité de Saint-Guillaume

CONSIDÉRANT QUE l'étude déposée le 18 août 2020 montre des économies potentielles d'environ 6 229 \$ en énergie et 2 675 \$ en entretien ;

CONSIDÉRANT QUE le coût du projet est d'environ 43 000 \$ plus taxes ;

SUR PROPOSITION de M. Jocelyn Chamberland appuyée par Mme Francine Julien, il est unanimement résolu de procéder au remplacement des luminaires de rue selon la proposition d'Énergère du 18 août 2020 et que, puisque des options sont proposées, des modifications puissent être demandées et qu'un budget plus détaillé des dépenses soit présenté au conseil avant de procéder aux travaux.

ADOPTÉE

157-09-2020 **1.9 RÉSOLUTION APPEL D'OFFRES MANDAT DU VERIFICATEUR EXTERNE POUR 2020-2021 ET 2022 SELON L'ARTICLE 966 C.M.**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit nommer un vérificateur externe pour l'audit des états financiers de 2020, 2021 et 2022 ;

CONSIDÉRANT QUE des appels d'offres sur invitation doivent être faites ;

SUR PROPOSITION de M. Luc Chapdelaine appuyée par M. Christian Lemay, il est unanimement résolu d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à procéder à l'appel d'offres sur invitation à Groupe FBL SENC, Deloitte Drummondville et Groupe RDL Victoriaville et de demander un retour pour le prochain conseil, le 5 octobre 2020.

ADOPTÉE

158-09-2020 **1.10 RESOLUTION MODIFICATION TAUX D'INTERET ET PENALITE POUR LA TAXATION 2020**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a adopté la résolution 090-05-2020, modifiant le taux d'intérêt des comptes de taxes 2020 ;

CONSIDÉRANT QUE la résolution portait à échéance le 3 août 2020 ;

SUR PROPOSITION de M. Claude Lapolice appuyée par M. Luc Chapdelaine, il est unanimement résolu que les taxes, compensations et tarifs dus portent intérêt à raison de 0 % pour la période se terminant le 31 décembre 2020 et que le taux d'intérêt soit révisé le 1^{er} janvier 2021.

ADOPTÉE

INCENDIE

159-09-2020 **2.1 RÉSOLUTION MODIFICATION CAMION INCENDIE**

CONSIDÉRANT QUE le service incendie de Saint-Guillaume souhaite apporter des modifications au camion incendie afin de le rendre plus fonctionnel et plus sécuritaire ;

CONSIDÉRANT QUE 1200° – Techno Feu a fait une soumission pour les travaux demandés ;

CONSIDÉRANT QUE le budget est disponible pour payer cette dépense ;

SUR PROPOSITION de Mme Dominique Laforce appuyée par M. Jocelyn Chamberland, il est unanimement résolu d'autoriser les travaux de modification du camion incendie demandés par le service incendie auprès de 1200° – Techno Feu au montant de 4 321,31 \$ plus taxes.

ADOPTÉE

PREMIER RÉPONDANT

Procès-verbal du Conseil de la
Municipalité de Saint-Guillaume

3.1 AUCUN POINT

VOIRIE

160-09-2020 4.1 RÉSOLUTION ACHAT ABRASIF HIVER 2021-2021

CONSIDÉRANT la réserve d'abrasif de 150 tonnes ;

CONSIDÉRANT QUE l'abrasif doit être acheté pour l'hiver 2020-2021 ;

CONSIDÉRANT QU'IL est possible d'entreposer environ 600 tonnes d'abrasif ;

Tonnes/camion	Nombre de voyages	Prix / mélange				
		Tonnage		Prix / tonne	\$	
40	3	Sel (livré)	23%	120	85.00 \$	10 200.00 \$
40	6	Sable (livré)	46%	240	15.08 \$	3 619.20 \$
40	4	Pierre (livré)	31%	160	22.10 \$	3 536.00 \$
		Total	100%	520		17 355.20 \$
					BUDGET 2020	25 000 \$

SUR PROPOSITION de M. Jocelyn Chamberland appuyée par Mme Francine Julien, il est unanimement résolu que la dépense approximative autorisée soit de 25 000 \$, plus les taxes applicables, pour l'acquisition et le transport des matériaux d'abrasif pour l'hiver 2020-2021.

ADOPTÉE

161-09-2020 4.2 RÉSOLUTION PAIEMENT FACTURE EXP – PLAN ET DEVIS RÉFECTION DES RANGS

CONSIDÉRANT les résolutions 086-04-2020 et 117-06-2020 décrétant la dépense pour les plans et devis pour la réfection des rangs ;

SUR PROPOSITION de M. Christian Lemay appuyée par M. Luc Chapdelaine, il est unanimement résolu de payer la facture à EXP au montant de 19 500 \$ plus taxes, tel que mentionné dans les résolutions, et de payer cette dépense avec l'excédent de fonctionnement non affecté.

ADOPTÉE

162-09-2020 4.3 RÉSOLUTION LETTRAGE CAMION DE VOIRIE SIERRA 2020

CONSIDÉRANT l'achat d'un camion de voirie de marque Sierra 2020 ;

CONSIDÉRANT QUE le camion doit être identifié au nom de la Municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE trois propositions ont été demandées ;

SUR PROPOSITION de Mme Dominique Laforce appuyée par Mme Francine Julien, il est unanimement résolu d'accepter la proposition de lettrage de Signé Francois Roy au montant de 482 \$ plus taxes.

ADOPTÉE

163-09-2020 4.4 RÉSOLUTION ACHAT DE LUMIERES DE SECURITE CAMION DE VOIRIE SIERRA 2020

CONSIDÉRANT l'achat d'un camion de voirie de marque Sierra 2020 ;

CONSIDÉRANT QUE le camion doit être muni de lumières de sécurité ;

SUR PROPOSITION de Mme Dominique Laforce appuyée par M. Claude Lapolice, il est unanimement résolu d'accepter la soumission de Gyrophares EFS inc. au montant de 3 495,93 \$ plus taxes et de payer cette dépense avec l'excédent de fonctionnement non affecté.

ADOPTÉE

164-09-2020 **4.5 RÉSOLUTION ACHAT D'UNE TOILE PROTECTRICE POUR LA BOITE DU CAMION DE VOIRIE SIERRA 2020**

CONSIDÉRANT l'achat d'un camion de voirie de marque Sierra 2020 ;

CONSIDÉRANT QUE les outils utilisés par la voirie ne sont pas protégés ;

SUR PROPOSITION de M. Jocelyn Chamberland appuyée par M. Luc Chapdelaine, il est unanimement résolu d'accepter la soumission de Gyrophares EFS inc. au montant de 487,99 \$ plus taxes et de payer cette dépense avec l'excédent de fonctionnement non affecté.

ADOPTÉE

HYGIÈNE DU MILIEU

165-09-2020 **5.1 RÉSOLUTION ÉTALONNAGE DES DÉBITMÈTRES**

CONSIDÉRANT QUE la Loi sur la qualité de l'environnement, règlement sur la déclaration des prélèvements d'eau (Q-2, r.14), article 12 stipule que le préleveur doit s'assurer de l'exactitude des données mesurées ;

CONSIDÉRANT QUE les Compteurs d'eau du Québec procèdent à chaque année à l'étalonnage des débitmètres tel que recommandé par le ministère ;

SUR PROPOSITION de M. Claude Lapolice appuyée par M. Christian Lemay, il est unanimement résolu d'accepter la soumission des Compteurs d'eau du Québec au montant de 1 875 \$ plus taxes pour l'étalonnage de 5 débitmètres.

ADOPTÉE

166-09-2020 **5.2 RÉSOLUTION FORMATION GESTION DES EAUX PLUVIALES**

CONSIDÉRANT QUE la FQM offre la formation de gestion des eaux pluviales les 3 et 4 novembre 2020 à distance ;

CONSIDÉRANT QU'UN employé de voirie souhaite suivre la formation ;

SUR PROPOSITION de Mme Dominique Laforce appuyée par Mme Francine Julien, il est unanimement résolu d'autoriser l'accès à la formation de gestion des eaux pluviales et qu'il n'y a aucun frais pour cette formation pour les membres de la MMQ.

ADOPTÉE

167-09-2020 **5.3 RÉSOLUTION AUTORISATION DE SIGNATURE DE LETTRE D'APPUI AU PROJET D'AGRANDISSEMENT D'AGRILAIT**

CONSIDÉRANT QUE la Fromagerie Agrilait souhaite procéder à un projet d'agrandissement majeur ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité discute depuis quelques années avec Agrilait afin d'arriver à une entente industrielle entre les deux parties ;

CONSIDÉRANT QUE la Fromagerie souhaite recevoir l'appui de la Municipalité dans son projet d'agrandissement ;

SUR PROPOSITION DE M. Jocelyn Chamberland appuyée par M. Christian Lemay, il est unanimement résolu d'autoriser M. Robert Julien, maire, à signer une lettre d'intention à remettre à Agrilait afin d'appuyer son projet d'agrandissement.

ADOPTÉE

URBANISME, ZONAGE ET DÉVELOPPEMENT

168-09-2020 6.1 RÉSOLUTION ADHÉSION AU PROGRAMME D'AIDE A LA RESTAURATION PATRIMONIALE AVEC LA MRC DRUMMOND

CONSIDÉRANT la proposition de la MRC de Drummond d'adhérer à un programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier ;

CONSIDÉRANT QUE le programme a pour but d'accompagner le milieu municipal dans ses démarches pour contribuer davantage à la connaissance, à la protection, à la mise en valeur et à la transmission du patrimoine culturel immobilier ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite mettre en valeur le patrimoine immobilier de son territoire ;

SUR PROPOSITION DE Mme Francine Julien appuyée par M. Christian Lemay, il est unanimement résolu d'adhérer au programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier proposé par la MRC Drummond, de nommer la MRC Drummond mandataire de la Municipalité dans le cadre du programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier et que les modalités du programme seront connues à une date ultérieure et communiquées à la MRC par résolution.

ADOPTÉE

LOISIRS ET CULTURE

169-09-2020 7.1 RÉSOLUTION DEMANDE D'UTILISATION DE LA SALLE POUR COURS DE YOGA

CONSIDÉRANT QUE Mme Mélie Caron désire profiter de la salle municipale de Saint-Guillaume, à raison d'un soir par semaine, le mercredi, pour y donner des cours de yoga, et ce, à compter du 16 septembre 2020 et jusqu'au 16 décembre 2020 ;

CONSIDÉRANT QUE Mme Caron doit se conformer au règlement n° 58-2001 « *règlement relatif à la location de la salle municipale* » ;

CONSIDÉRANT la crise sanitaire entraînée par le coronavirus et que, en tout temps, toutes les mesures sanitaires imposées par le gouvernement le jour de l'activité devront être respectées ;

CONSIDÉRANT QUE, si des boissons ou de la nourriture sont consommées sur place, l'article 5 du règlement n° 58-2001 doit être appliqué ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit assumer les frais pour le ménage de la salle municipale et que la salle devra être remise en état après chaque utilisation ;

SUR PROPOSITION DE Mme Dominique Laforce, appuyée par M. Luc Chapdelaine, il est unanimement résolu :

- a) d'autoriser l'utilisation, sans frais, de la salle municipale à Mme Mélie Caron pour y donner des cours de yoga à raison d'un soir par semaine, le mercredi, du 16 septembre jusqu'au 16 décembre 2020 ;
- b) que le conseil municipal se réserve le droit d'utiliser la salle municipale lors des rencontres déjà prévues au calendrier ci-dessous ou si nécessaire ;
- c) que le conseil municipal peut annuler la réservation de la salle, en tout temps, sans recours du locataire, dans le cas où des mesures

Procès-verbal du Conseil de la
Municipalité de Saint-Guillaume

imposées par le gouvernement interdiraient les rassemblements le jour de l'activité.

Salle municipale de Saint-Guillaume	
Caucus	Conseil
Mercredi	Lundi
30 septembre 2020	5 octobre 2020
28 octobre 2020	2 novembre 2020
1 décembre 2020	7 décembre 2020

ADOPTÉE

170-09-2020

7.2 RÉSOLUTION DEMANDE D'UTILISATION DE LA SALLE POUR COURS DE ZUMBA

CONSIDÉRANT QUE Mme Mylène Daneau désire profiter de la salle municipale de Saint-Guillaume, à raison d'un soir par semaine, le lundi, pour y donner des cours de Zumba, et ce, à compter du 21 septembre et jusqu'au 7 décembre 2020 ;

CONSIDÉRANT QUE Mme Daneau doit se conformer au règlement n° 58-2001 « *règlement relatif à la location de la salle municipale* » ;

CONSIDÉRANT la crise sanitaire entraînée par le coronavirus et que, en tout temps, toutes les mesures sanitaires imposées par le gouvernement le jour de l'activité devront être respectées ;

CONSIDÉRANT QUE, si des boissons ou de la nourriture sont consommées sur place, l'article 5 du règlement n° 58-2001 doit être appliqué ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit assumer les frais pour le ménage de la salle municipale et que la salle devra être remise en état après chaque utilisation ;

SUR PROPOSITION DE Mme Dominique Laforce, appuyée par M. Luc Chapdelaine, il est unanimement résolu :

- a) d'autoriser l'utilisation, sans frais, de la salle municipale à Mme Mylène Daneau pour y donner des cours de Zumba à raison d'un soir par semaine, le lundi, du 21 septembre jusqu'au 7 décembre 2020 ;
- b) que le conseil municipal se réserve le droit d'utiliser la salle municipale lors des rencontres déjà prévues au calendrier ci-dessous ou si nécessaire ;
- c) que le conseil municipal peut annuler la réservation de la salle, en tout temps, sans recours du locataire, dans le cas où des mesures imposées par le gouvernement interdiraient les rassemblements le jour de l'activité.

Salle municipale de Saint-Guillaume	
Caucus	Conseil
Mercredi	Lundi
30 septembre 2020	5 octobre 2020
28 octobre 2020	2 novembre 2020
1 décembre 2020	7 décembre 2020

ADOPTÉE

171-09-2020 7.3 RÉSOLUTION AUTORISATION DE PASSAGE MOTO CLUB DRUMMOND

CONSIDÉRANT QUE Moto Club Drummond demande l'autorisation de passage pour la saison 2020-2021 ;

SUR PROPOSITION de M. Luc Chapdelaine, appuyée par Mme Dominique Laforce, il est unanimement résolu que le conseil municipal autorise à Moto Club Drummond un droit de passage aux endroits indiqués ci-après :

- *Traverse dans le rang des Sorel, à la sortie du village (voisin de M. Martin Gélinas), avec panneau indiquant « Traverse VTT ».*
- *Traverse dans le Rang 6, à la hauteur de la ferme de M. Gérald Léonard, pour rejoindre la ferme de M. Gérald Léonard, avec panneau indiquant « Traverse VTT ».*
- *Traverse dans le rang St-Mamert, à la hauteur de la terre de M. Claude Lanoie, avec panneau indiquant « Traverse VTT ».*
- *Circulation sur une distance d'environ 2,5 kilomètres à la sortie du rang des Sorel, voisin de Martin Gélinas, jusqu'aux limites de Saint-David pour rejoindre la piste de VTT du Club Vagabond (référence : Règlement 523 de la Municipalité de Saint-David pour le sens inverse).*
- *Utiliser à partir du territoire de Saint-Bonaventure (Rang 2, point GPS 45.9546 lat.-72.6978 long), Saint-Guillaume et St-David et rejoindre le Rang 5 jusqu'à l'interconnexion avec le sentier provincial qui rejoint le club Vagabond de Sorel.*

ADOPTÉE

172-09-2020 7.4 RÉSOLUTION LETTRE D'APPUI AUX PROJETS DU CRSG : VOLLEY-BALL, BASEBALL ET ESPACE COMMUNAUTAIRE

CONSIDÉRANT QUE le Centre récréatif St-Guillaume souhaite procéder à l'amélioration des installations de loisirs concernant le terrain de volley-ball, le terrain de baseball et l'espace communautaire ;

CONSIDÉRANT QUE le CRSG a déposé les détails de ses projets et son plan financier ;

CONSIDÉRANT QUE les projets sont structurants et apportent une valeur durable et positive à la Municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE le CRSG doit présenter des demandes de financement pour les projets et que la Municipalité désire apporter son appui aux projets ;

SUR PROPOSITION de M. Jocelyn Chamberland, appuyée par Mme Francine Julien, il est unanimement résolu que la Municipalité appuie les projets d'amélioration du terrain de volley-ball, du terrain de baseball et de l'espace communautaire.

ADOPTÉE

7.5 ~~RÉSOLUTION DE REMBOURSER LE CRSG POUR DE DEPENSE EN IMMOBILISATION~~

REPORTÉ

Procès-verbal du Conseil de la
Municipalité de Saint-Guillaume

173-09-2020 **7.6 RÉSOLUTION DEMANDE DE FINANCEMENT AGE D'OR-FADOQ SAINT-GUILLAUME**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité appuie l'Âge d'or dans son projet d'amélioration du local, résolution 149-08-2020 ;

CONSIDÉRANT QUE l'Age d'or – FADOQ a déposé son plan financier et demande une contribution de la Municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE le projet est un projet structurant et apporte une valeur durable et positive au développement de la Municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a un budget annuel pour les dons et commandites ;

CONSIDÉRANT QUE la demande de financement faite à la Municipalité est de 5 000 \$;

SUR PROPOSITION de M. Jocelyn Chamberland, appuyée par M. Claude Lapolice, il est unanimement résolu que la Municipalité contribue pour un montant de 5 000 \$ au financement du projet d'amélioration du local de l'Âge d'or – FADOQ Saint-Guillaume.

ADOPTÉE

VARIA ET CORRESPONDANCE

PÉRIODE A L'ASSISTANCE

9.1 La période de questions a eu lieu comme prévu par la loi, C.M. article 150.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

174-09-2020 **10.1 LEVEE DE L'ASSEMBLEE**

Tous les points à l'ordre du jour ayant été étudiés, il est proposé par Mme Francine Julien de lever la séance à 8 h 57.

M. Robert Julien
Maire

Diane Martineau, DMA
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Je, Robert Julien, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Signé le _____